

COMMUNE DE GROSMAGNY

Nombre de membres

En exercice : 14
Présents : 13
Absents représentés : 0
Votants : 13

Date de la convocation

25/10/2021

Date d'affichage

25/10/2021

au siège de la Mairie

Séance Extraordinaire du : 28 Octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt huit Octobre à vingt heures le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni pour une séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léguillon Maurice, Maire.

Étaient présents : Léguillon Maurice – Naas Christian – Peltier Laura – Petit-Prêtre Virginie – Perrez Thierry – Besson Martine – Barré Edmond – Collin Bernadette – Heintz Natacha – Chaumerliac Agnès – Barberet Yannick – Oternaud Eric – Laemlin Patricia

Étaient représentés : ///

Étaient excusés : Hervé Yves Laurent

Secrétaire de séance : Naas Christian

Le Maire informe le conseil municipal du caractère extraordinaire de la réunion de Conseil Municipal compte tenu des délais de convocation ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la tenue de la réunion extraordinaire.

APPROBATION DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler concernant les différents points traités lors de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du Conseil municipal du 19 Octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

N ° 2021-07-01

Objet : Ligne de trésorerie

Afin de financer nos besoins ponctuels de trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Commune peut ouvrir une ligne de trésorerie. Après études des propositions d'organismes bancaires et étude des offres reçues, la proposition de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est retenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De demander à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 100 000 euros (cent mille euros)
 - Taux Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge 0.60 point (l'Euribor moyen mensuel à 3 mois de septembre 2021 s'élève à -0.5452%)
 - Durée 12 mois
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour contracter cette ligne de trésorerie.

N ° 2021-07-02

Objet : APPEL D'OFFRE LOT 01 – DESAMIANTAGE DEPLOMBAGE - MAGASIN

Monsieur le Maire expose l'appel d'offre relatif aux travaux de désamiantage – déplombage lot 01 réhabilitation d'une ferme auberge en magasin et ateliers destinés aux produits alimentaires

locaux et d'un restaurant, l'ouverture des plis a eu lieu le 26 octobre par la Commission d'appel d'offres. L'étude des offres a été réalisée par Itinéraires Architecture.

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-21,

Après étude du compte rendu d'appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise CODEPA 88380 ARCHES pour un montant de 20 825 euros HT soit 24 990 euros TTC.

Fait et délibéré le 28 octobre 2021

N° 2021-07-01 • Ligne de Trésorerie

N° 2021-07-02 • Appel d'offre Lot 01 – Désamiantage Déplombage – Magasin

Signature des membres présents

LEGUILLON Maurice	NAAS Christian	PELTIER Laura
PETIT-PRÊTRE Virginie	PERREZ Thierry	HEINTZ Natacha

LAEMLIN Patricia	Excusé HERVE Yves Laurent	OTERNAUD Eric
	CHAUMERLIAC Agnès	BARRE Edmond
BESSON Martine	COLLIN Bernadette	BARBERET Yannick